

RÉGIMES DÉMOGRAPHIQUES ET TERRITOIRE : les frontières en question

*Colloque international de La Rochelle
22 - 26 septembre 1998*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 2000. RÉGIMES DÉMOGRAPHIQUES ET TERRITOIRE : les frontières en question - Actes du colloque de La Rochelle, septembre 1998, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-9509356-8-0, 636 pages.

Rupture territoriale et comportements démographiques endogènes : processus de territorialisation de l'espace frontalier Maroni (Surinam/Guyane française) depuis 1986

Frédéric PIAONTI

CNRS - Université de Poitiers, France

Cas unique, la Guyane française, à la fois circonscription administrative départementale (1946) et régionale (1982), seul élément européen¹ continental dans l'espace sud-américain, rassemble les paradoxes. Les conditions historiques, économiques, sociales et politiques endogènes confrontent à la fois sous-peuplement global et surpeuplement local, haut niveau de vie et non-développement. Exclu en raison de facteurs liés aux décisions politiques de l'époque coloniale, de l'absence de voies de communication terrestres réelles jusqu'au milieu des années 1980 et de son peuplement par des communautés issues d'esclaves marrons, l'espace frontalier s'est construit en marge du pôle administratif et économique cayennais en considérant le Surinam, et sa capitale Paramaribo, comme le symbole d'une modernité qu'aurait dû représenter Cayenne. Si la frontière Maroni cristallise les antagonismes politiques, économiques et administratifs des deux systèmes nationaux depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, elle les conjugue aussi en une homogénéité complexe de relations transnationale spécifiques au plan démographique, migratoire et territorial. De la confrontation frontalière entre les systèmes nationaux français et surinamais émanent deux logiques superposées et/ou juxtaposées : une logique nationale et une logique réelle, propre au fonctionnement socio-économique interne au bassin frontalier.

La logique des comportements démographiques actuels dans la zone frontalière Maroni résulte, indirectement mais fondamentalement, des échecs économiques imputables aux solutions politiques adoptées par les métropoles française et hollandaise dans la période post-coloniale : l'incorporation du territoire de la Guyane française dès 1946 renforcée en 1982, et l'indépendance politique et économique du Surinam (1975). Dans ce contexte, l'économie départementale s'inscrit essentiellement dans une relation de transfert bipolaire avec la métropole, marquée au plan régional par un déséquilibre des secteurs d'activités (hypertrophie du secteur tertiaire, quasi-absence des secteurs productif et industriel) et démo-spatial², au détriment d'une intégration dans son espace régional sud-américain. Le Surinam voit, dès la fin des années 1970, ses capacités de développement sapées par la conjonction du marché international des matières premières (bauxite) et s'enfoncer dans une crise économique et socio-politique à partir de 1982 lorsque le pays s'installe dans un régime militaire d'idéologie marxiste.

Une guerre civile de 1986 à 1992 oppose les communautés³ descendant des esclaves marrons installées sur le bassin hydrographique du fleuve frontière depuis le XVIII^{ème} siècle aux forces gouvernementales surinamaises. La conséquence du conflit au plan démo-migratoire

¹ La Guyane française est classée dans la catégorie des « régions ultra-périphériques » de la CEE.

² L'île de Cayenne (Cayenne, Remire-Montjoly, Matoury) regroupe 54,9 % de la population totale en 1990.

³ Le sens du terme *communauté* est pris dans le sens de Brunet et al. (1997 : 117 ; op. cit.) : « groupe social ou institution unis par des intérêts de même nature, avec quelquefois des origines communes et souvent un territoire ». L'utilisation du terme *ethnie*, souvent employé pour qualifier l'ensemble de la population et des communautés issues de marrons ne nous semble pas adaptée en raison de l'hétérogénéité des facteurs constituant les liens communautaires : pratiques magico-religieuses, agraires, rapport au système politico-administratif français et aires de localisation géographiques. Nous préférons le terme global de *communautés issues de marrons*.

est la migration forcée de près de 20 000 personnes depuis le haut, moyen et bas Maroni vers les villes frontalières françaises et plus globalement vers le nord-ouest guyanais où des camps accueillent les Populations Provisoirement Déplacées du Surinam (PPDS)⁴. De conjoncturelle, cette implantation devient structurelle à partir de 1992 : malgré le règlement du conflit, la migration perdure dans la suite de l'exode rural fluvial croissant depuis le milieu des années 1970, introduisant une extension et une recomposition territoriale de l'espace transfrontalier du bas et moyen Maroni, eu égard aux particularismes démographiques de ce groupe de peuplement quantitativement majoritaire.

L'approche développée met en évidence les particularismes démographiques et migratoires et montre leurs implications dans l'extension territoriale du la zone frontalière Maroni vers le nord-ouest du département qui s'opère depuis 1992. Par ailleurs, l'inadéquation des concepts de mesures statistiques, induisant un sous-enregistrement majeur de la population, force la réflexion critique sur les indicateurs classiquement utilisés dans l'étude de la mobilité et de la réversibilité migratoire. Complémentairement aux sources disponibles, il paraît nécessaire de poser un questionnement méthodologique capable de lier une analyse géographique (spatio-territoriale) et démographique pour la définition du territoire frontalier au-delà de la stricte limite administrative.

Rupture territoriale

La zone frontalière Maroni stigmatise, au plan régional interne, la marginalisation nationale de la Guyane durant la période de colonisation (XVII^{ème} siècle - 1946). L'analyse historique est essentielle pour comprendre les rapports centre-périphérie à la fois nationaux et internes focalisés sur cet espace depuis 1992.

L'intérêt français pour le Maroni ne se manifeste qu'au milieu du XIX^{ème} siècle (soit deux siècles après les débuts de la colonisation). Hormis la distance géographique de Cayenne (250 Km) et l'absence de voies de communication terrestres carrossables jusqu'au début des années 1980, trois facteurs touchant au peuplement permettent de comprendre la rupture territoriale marquée par l'espace frontalier.

Les communautés d'esclaves marrons, installées sur les rives surinamaïse et guyanaïse du fleuve et dans le bassin hydrographique, impriment à l'espace frontalier la représentation d'un territoire réfractaire à une intégration coloniale. Ces communautés politiquement organisées depuis le milieu du XVIII^{ème} siècle, libérées seules du joug de l'esclavage, mirent en péril la colonie hollandaise et contrôlèrent le passage sur le Maroni jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle⁵.

L'implantation du camp de la transportation contribua lourdement à assimiler l'espace frontalier à une terre de proscrits. Il fut construit dans la commune frontalière de Saint-Laurent du Maroni en 1854 et restera le plus important centre de travail forcé⁶ jusqu'en 1954.

La découverte de gisements aurifères alluvionnaires dans la décennie 1850 sur la rivière Awa⁷ suscita une immigration d'hommes seuls en provenance des Antilles (française et

⁴ Lire à ce propos l'article de Bourgairel (S.), 1989, « Migrations sur le Maroni : les réfugiés surinamiens en Guyane », *Revue Européenne des migrations internationales*, vol. 5, n° 2, pp. 145-153. Lire également l'ouvrage de Anouilh (D.), 1994, *La France, la Guyane et la guérilla (1986-1992). Implication de la crise surinamaïse en Guyane française*, Éditions GRHI - Université de Toulouse II, 187 p.

⁵ Lire à ce propos les ouvrages de Price (R.) pour la communauté Saramakas, Vernon (D.) pour celle des Djukas, de Hurault (M.) et Bilby (K.) pour celle des Bonis.

⁶ Nous ne disposons pas de chiffres sur les effectifs du camp de Saint-Laurent du Maroni. Le total des bagnards ayant transité en Guyane s'élève à 71 959.

⁷ Les rivières Awa et Marouini sont les principales formatrices du fleuve Maroni.

anglaise) et d'Inde. Il s'agissait pour l'essentiel d'esclaves libérés, néo-agriculteurs attirés par cette perspective d'enrichissement rapide après les siècles d'esclavage. Henry (1951 : 174), cité par Bellardie (1994 : 83), estime cet afflux à 5 500 individus en 1887 sur la rivière Awa et à 20 000 sur la totalité de la colonie entre 1855 et 1914 (Michotte, 1965 : 10). L'espace frontalier et l'intérieur accueillirent par ailleurs 8 472 immigrants indiens entre 1868 et 1871 (ibid.) pour pallier le manque de main d'œuvre sur les placers aurifères et dans l'agriculture.

De fait, l'absence de circonscription administrative et juridique jusqu'en 1938 (territoire de l'Inini⁸) formalisa l'image d'une région de non-droit.

À la distance physique, accrue par la difficulté de pénétration en milieu inter-tropical humide, se superpose une exclusion psychologique liée au type de peuplement identiquement marginalisé. En outre, le règlement tardif du tracé frontalier définitif (1938) montre le faible engouement de l'État français à incorporer cet espace. La création des communes dans l'espace frontalier, marquant une tentative d'intégration au département, n'intervient qu'en 1969 (soit 24 ans après l'instauration du statut départemental).

Pourtant, l'espace frontalier se réinscrira, en quelques années, dans le schéma historique de marginalisation : outre l'exode rural fluvial depuis le haut du bassin hydrographique du Maroni (ouest de l'ex-territoire de l'Inini et sud-est du Surinam) vers Saint-Laurent provoqué par les possibilités d'accès au développement social en Guyane, la réalisation d'importants travaux de génie civil⁹ menés en Guyane française (suite à l'instauration du statut de Région d'Outre-mer en 1982) va induire une dynamique de flux migratoires clandestins (haïtiens surtout, puis brésiliens dans une proportion moindre) transitant par le Surinam vers Cayenne et Kourou.

La guerre civile de 1986-1992, focalisée dans la zone frontalière, a joué le rôle de catalyseur d'un phénomène amorcé dès la fin des années 1970 avec l'exode rural fluvial. La crise économique et socio-politique qui perdure au Surinam depuis 1978-1980 laisse le pays sans possibilités d'insertion économique. Parallèlement, l'incorporation politique de la Guyane à l'État français a introduit un système social calqué sur le schéma métropolitain (sécurité sociale, allocations familiales, revenu minimum d'insertion, accès gratuits aux soins médicaux), une économie de transfert conférant un niveau de vie élevé artificiel et unique en Amérique du sud. Cette relation tutélaire reste la garantie d'une stabilité politique, accentuée par l'intérêt géopolitique de la base spatiale de Kourou. Enfin, la proximité géographique et les liens identitaires transfrontaliers auraient engendré, de manière certes plus progressive, cette extension graduelle et cette recomposition territoriale de la zone frontalière par la migration massive des communautés descendant de marrons vers le bas Maroni et le milieu rural du nord-ouest guyanais.

Discontinuité démo-spatiale

L'analyse au plan démo-spatial marque une progression constante des effectifs depuis 1974 dans la région frontalière et le nord-ouest (voir Carte 1 : effectifs de la population communale en 1974, 1982, 1990, 1996). En marge du pôle de peuplement historique localisé dans la région de Cayenne, l'espace frontalier et le nord-ouest guyanais s'affichent en deux décennies comme un îlot démographique pondérateur.

⁸ Le territoire de l'Inini est créé en 1930 dans le but de soustraire aux influences de la politique électorale l'intérieur du pays, le régime communal ne s'appliquant qu'à la bande littorale.

⁹ Construction du troisième pas de tir du lanceur européen de satellites et d'ouvrages d'art sur les rivières Cayenne, Mana, Iracoubo ; élargissement et viabilisation de l'unique Route Nationale n°1 reliant Cayenne à Saint-Laurent du Maroni ; programme de construction urbaines à Cayenne et Kourou.

L'analyse des taux de croissance (voir Tableau 1) met en évidence l'émergence d'un pôle de peuplement dans la région du bas Maroni qui se constitue de 1982 à 1990 par diffusion des effectifs des communes frontalières vers les communes de l'ouest.

TABLEAU 1 : TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN ET TAUX DE CROISSANCE COMMUNAUX POUR LES PÉRIODES 1974-1982, 1982-1990, 1974-1990.

Communes	Taux de croissance		
	1974-1982	1982-1990	1974-1990
Macouria	-6,7%	78,5%	77,0%
Communes de l'ouest	-4,3%	58,5%	56,8%
Communes frontalières	26,5%	54,2%	66,3%
Kourou	35,2%	49,0%	67,0%
Sinnamary	-3,3%	42,0%	40,1%
Montsinery	-12,0%	33,3%	25,3%
Roura	57,6%	29,2%	69,9%
Camopi	28,3%	25,6%	46,6%
Ile de Cayenne	20,9%	24,8%	40,5%
St-Georges	12,6%	21,4%	31,3%
Regina	27,9%	5,8%	32,1%
Ouanary	-33,7%	-8,5%	-45,1%
Saint-Elie	2,9%	-11,3%	-8,1%
Total	21,5%	36,4%	50,0%

Source : F. Piantoni, INSEE Cayenne, 1997. Exploitation statistique spécifique.

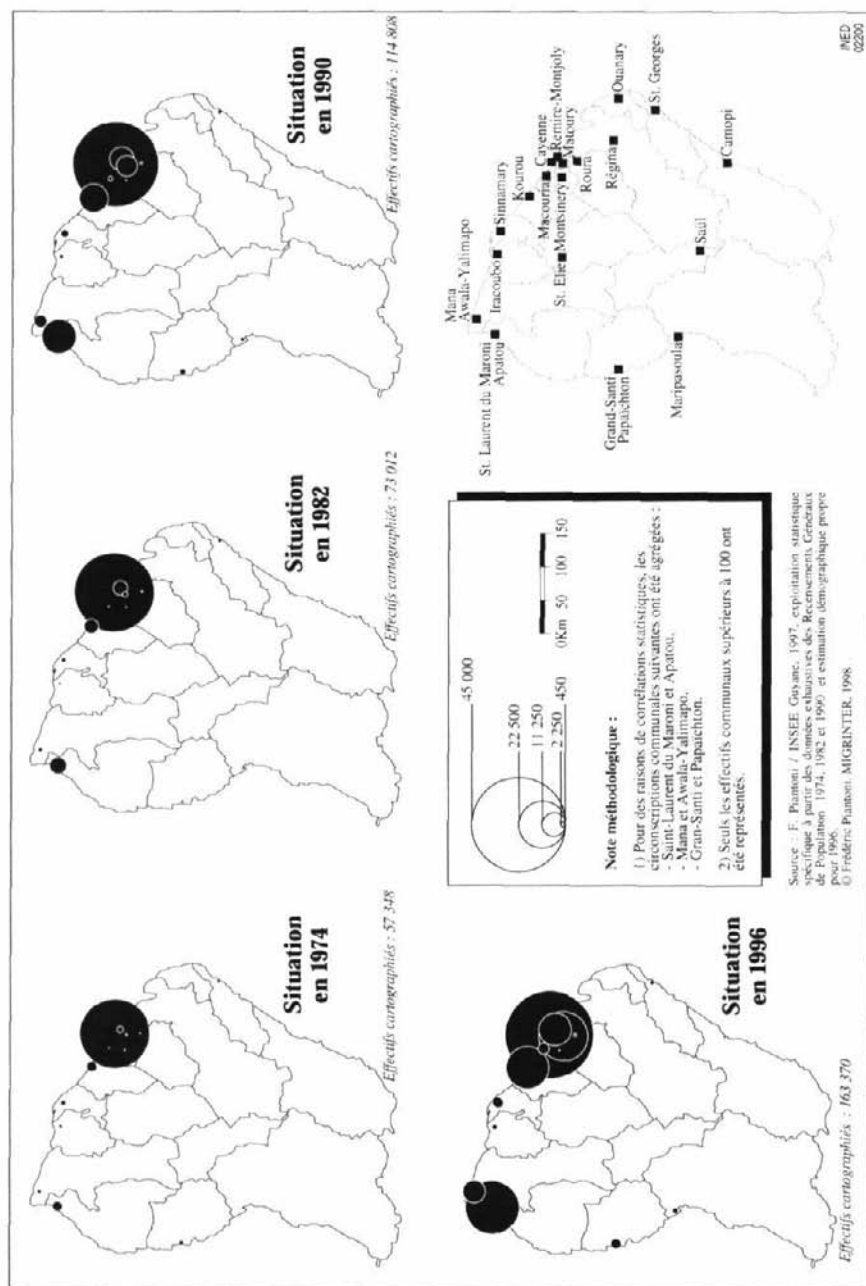
Alors que le taux de croissance est négatif pour les dernières (-4,3 %), il est largement positif pour les premières (26,5 %) sur la période 1974-1982. Sur la période 1982-1990, les taux des deux sous-ensembles se rééquilibrent : 54,2 % pour les communes frontalières et 58,5 % pour les communes de l'ouest. En huit ans la population des deux sous-ensembles étudiés fait plus que doubler passant respectivement de 9643 à 21036 effectifs pour les communes frontalières et de 2729 à 6581 pour les communes de l'ouest.

La proportion des effectifs communaux permet de dégager une progression du peuplement (voir Carte 1 : effectifs de la population communale en 1974, 1982, 1990, 1996).

L'ensemble des communes frontalières représente 12,4 % des effectifs en 1974, 13,2 % en 1982 et 18,3 % en 1990. L'ensemble des communes de l'ouest se dépeuple jusqu'en 1982, et voit ses effectifs croître entre 1982 et 1990. Cette croissance se poursuit encore en 1996 selon les estimations (Piantoni et INSEE, 1997) jusqu'à représenter 20,7 % des effectifs du département. Pourtant le peuplement semble, selon les mêmes estimations, suivre une progression plus faible aujourd'hui tendant vers une stabilisation. Cela confirmerait la pérennisation de son installation et le processus de territorialisation à l'oeuvre depuis 1992.

La croissance démographique de la zone étudiée, par ailleurs générale en Guyane française, est largement imputable à l'immigration à large majorité surinamaïse issue des communautés de descendants de marrons.

CARTE 1 : EFFECTIFS DE LA POPULATION COMMUNALE EN 1974, 1982, 1990, 1996



Les communes frontalières et les communes de l'ouest intègrent chacune la plus forte proportion d'effectifs de nationalité étrangère¹⁰, soit respectivement 43,8 % et 61,3 % en 1990 (Voir Tableau 2). La croissance des effectifs de nationalité étrangère renvoie au phénomène observé grâce à l'analyse des taux de croissance et de la ventilation communale des effectifs : l'extension territoriale progressive du peuplement des communes frontalières vers les communes de l'ouest par une population statistiquement exogène au département. Les pourcentages d'effectifs de nationalité étrangère pour la période intercensitaire 1967-1974 montrent un écart de 14,1 points entre les communes frontalières et les communes de l'ouest. Puis les pourcentages s'inversent en faveur des communes de l'ouest : 33,3 % contre 25,9 % dans la zone frontalière pour la période 1974-1982. La progression se poursuit entre 1982 et 1990 où l'on recense 61,3 % d'étrangers dans l'ensemble des communes de l'ouest et 43,8 % dans les communes frontalières. La variation de ces indicateurs confirme le processus de diffusion graduelle vers le nord-ouest guyanais. Au-delà des migrations forcées liées à la guerre civile, une pérennisation des installations d'effectifs étrangers s'est largement amorcée.

TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS COMMUNAUX DE NATIONALITÉ FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE EN 1974, 1982, 1990

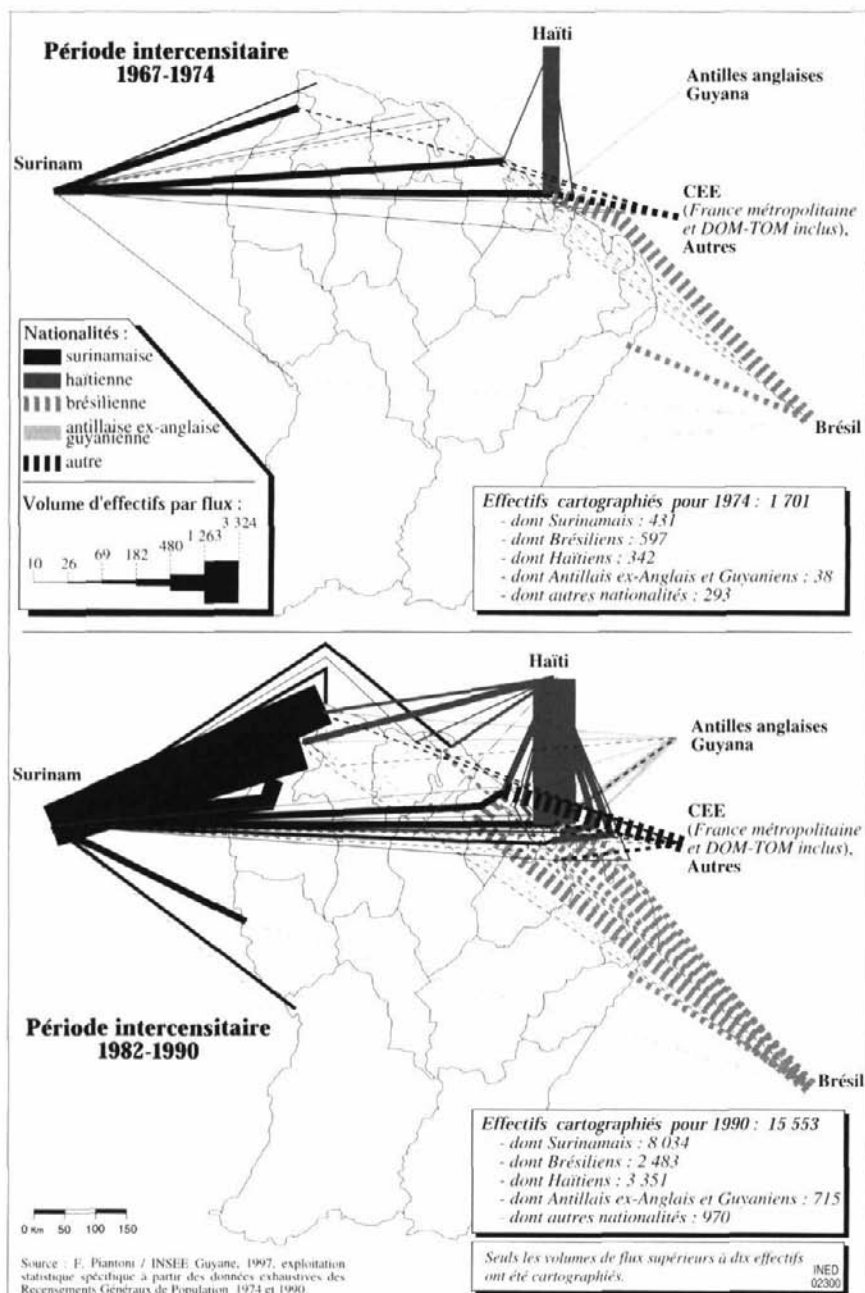
Com. de résidence	1974			1982			1990		
	Français	Étrangers	Etr./tot.	Français	Étrangers	Etr./tot.	Français	Étrangers	Etr./tot.
Saint-Elie	51	83	61,9%	71	67	48,6%	37	87	70,2%
Com. de l'ouest	2541	305	10,7%	1819	910	33,3%	2546	4035	61,3%
Roura	296	104	26,0%	465	478	50,7%	747	584	43,9%
Com. frontalières	5326	1757	24,8%	7148	2495	25,9%	11828	9208	43,8%
St-Georges	804	242	23,1%	944	253	21,1%	935	588	38,6%
Kourou	3560	1016	22,2%	4919	2142	30,3%	8938	4910	35,5%
Regina	250	111	30,7%	283	218	43,5%	344	188	35,3%
Sinnamary	1849	206	10,0%	1503	487	24,5%	2293	1140	33,2%
Montsinery	356	17	4,6%	187	146	43,8%	336	163	32,7%
Île de Cayenne	33507	3975	10,6%	37433	9955	21,0%	47146	15858	25,2%
Macouria	416	59	12,4%	307	138	31,0%	1557	512	24,7%
Ouanary	112	7	5,9%	83	6	6,7%	74	8	9,8%
Camopi	252	146	36,7%	504	51	9,2%	741	5	0,7%
Sous-total	49269	7945	13,9%	55595	17279	23,7%	77485	37199	32,4%
Total	57214		13,9%	72874		23,7%	114684		32,4%

Source : Piantoni (F.), INSEE Cayenne, 1997. Exploitation statistique spécifique.

Le dernier point de l'analyse démo-spatiale est précisé par l'analyse qualitative des flux migratoires (voir carte 2 : flux rapportés par commune selon le pays de résidence antérieure et selon la nationalité des étrangers en Guyane française pour les périodes 1967-1974 et 1982-1990). Ils permettent de définir le type de migration dans la zone d'étude et les éléments de recherche de marquages spatiaux de l'implantation géographique des effectifs à l'échelle communale.

¹⁰ Si l'on excepte la commune de Saint-Elie qui, par ses faibles effectifs communaux, peut être considérée comme négligeable et sans signification dans l'ordre de grandeur statistique.

CARTE 2 : FLUX RAPPORTÉS PAR COMMUNE SELON LE PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE ET SELON LA NATIONALITÉ DES ÉTRANGERS EN GUYANE FRANÇAISE POUR LES PÉRIODES 1967-1974 ET 1982-1990.



Jusqu'en 1982, la progression des effectifs est autant redevable au phénomène de transition démographique en voie d'achèvement à l'échelle départementale qu'à l'immigration en cours, notamment haïtienne et brésilienne (Domenach et Picouet, 1988 : 8 ; Cucugniat, 1991 : 5-6).

Cependant entre 1982 et 1990, les flux migratoires recueillis par le département participent majoritairement à la croissance démographique, particulièrement dans les communes frontalières et le nord-ouest guyanais. L'analyse de la carte 2, illustre la forte croissance des effectifs de nationalité surinamaïse originaires du Surinam focalisées et circonscrite presque exclusivement sur cette zone. Si la guerre civile de 1986-1992 a provoqué une migration de type forcée pour une grande partie des effectifs des communautés descendant de marrons, il est frappant de constater qu'elle n'a pas muté en migration économique à l'image de la migration haïtienne ou brésilienne qui reste majoritairement orienté vers les bassins d'emplois que constituent Kourou et l'Île de Cayenne (Gorgeon, 1985 ; Bourgarel, 1994) durant cette période.

En effet, le potentiel migratoire du Surinam de type économique ne s'est pas dirigé en Guyane française mais vers la Hollande et les États-Unis. Stéphenon (1984 : 53) estime à plus de 60000 les nombres de migrants vers ces deux pays en 1975 et le milieu des années 1980. Ce mouvement a très peu touché la Guyane française en raison de l'absence de capacités économiques du département (Nouaille et Piantoni, 1995 : 62). Par ailleurs, les flux, relativement peu importants, observés durant la période 1982-1990 vers Kourou et la région de Cayenne existaient déjà durant la période 1967-1974 et relèvent de relations anciennes liées à l'activité de transport fluvial pratiquée par les communautés Saramakas et Bonis à Kourou depuis la période de l'orpaillage.

Les flux intercommunaux concernant les effectifs surinamaïses restent négligeables ou concentrés dans la région nord-ouest vers Iracoubo.

L'espace frontalier du bas Maroni et du nord-ouest guyanais apparaît comme la zone d'accueil d'une conjonction de flux migratoires forcés et d'exode fluvial rural, qui graduellement s'implante sur un espace géographique originellement faiblement anthropisé (communes frontalières et communes de l'ouest). De ce constat, surgit la problématique plus globale des rapports entre une société et l'espace géographique géré et généré par elle : celle des rapports entre une société et son territoire.

Dans ce cas, ce territoire en cours de recomposition depuis les années 1986-1992 interfère avec une limite frontalière administrative fluviale, théâtre d'enjeux géopolitiques récents, dans un contexte sud-américain inter-tropical humide où les fleuves constituent des axes de pénétration essentiels et donc de sédentarisation (ici de populations non intégrées dans/par les systèmes nationaux en confrontation).

Réversibilité migratoire transfrontalière et sous-enregistrement de la population : difficulté d'approche statistique

La forte réversibilité migratoire s'inscrit traditionnellement dans un cadre socio-culturel prégnant où le semi-nomadisme reste un trait dominant¹¹. Sans possibilités d'insertion dans le tissu économique de chacun des deux pays frontaliers, les effectifs des communautés descendant de marrons s'orientent vers la Guyane française en jouant sur le différentiel (maintenu artificiellement par une dépendance tutélaire) de niveau de vie et de valeur monétaire¹² entre le Surinam et la Guyane française. Cette adaptation permanente implique une réversibilité migratoire et une mobilité interne fortes, accentuées par l'allégeance à un secteur

¹¹ Traditionnellement, l'implantation familiale se répartit en deux lieux : le village et le « kampu », lieu d'activité agricole qui change environ tous les trois ans. La famille vit au moment des plantations et des récoltes. Les « kampu » se répartissent de part et d'autre du fleuve suivant les territoires communautaires.

¹² Le salaire moyen mensuel au Surinam est d'environ 100 FF.

informel polymorphe qui assigne au département le rôle strict de consommateur eu égard aux capacités de pouvoir d'achat qu'il représente.

De plus, le sous-enregistrement des populations constaté dans cette région conduit à interroger la validité des indicateurs statistiques démographiques classiquement utilisés pour les méthodes d'évaluation quantitative et qualitative.

L'exemple de l'enquête réalisée dans le milieu rural (Piantoni, 1997 : 3) des communes de Saint-Laurent du Maroni et de Mana montre un taux de régularisation de 28 % sur la totalité des effectifs descendant de communautés de marrons recensés (Voir Tableau 3). Cette sous-population représente 78,6 % de la population totale dans l'aire de recensement (ibid.). En conséquence, dans l'aire de recensement, près de 1500 effectifs sont absents de tout fichier de recensement. Il ne s'agit que d'un ordre de grandeur, mais profondément révélateur du sous-enregistrement des effectifs immigrés depuis 1986. Le problème des « sans papiers » reste majeur dans le territoire frontalier. Peu de données existent en milieu urbain et ne sont pas suffisamment fiables pour introduire une comparaison et une extrapolation dans d'autres zones du territoire frontalier.

TABLEAU 3 : NATIONALITÉ REVENDIQUÉE, EFFECTIFS, TITRE DE SÉJOUR OU DE NATIONALITÉ DES EFFECTIFS DES COMMUNAUTÉS DESCENDANTS DE MARRONS (BONIS EXCLUS) SELON L'APPELLATION ETHNIQUE DANS LE MILIEU RURAL DE ST. LAURENT ET MANA.

Auto-appellation ethnique	Nationalité revendiquée	Effectifs	%	Titre de régularisation administrative (tous titres)	%	% par type
Djuka cottica	sur.	995	48	335	57	34
Djuka tapanahoni	sur.	314	15	72	12	23
Paramaka	sur.	157	8	57	10	36
Saramaka	sur.	590	29	113	19	19
Sur.Paramaribo	sur.	11	1	11	2	100
Total	sur.	2067	100	588	100	28

Source : Piantoni(F.), septembre 1997, recensement population chemins départementaux 8,9,10, route nationale 1.

Pourtant, au-delà du sous-enregistrement de la population, le problème des indicateurs de mesure démo-migratoire se pose avec acuité. Les critères de nationalité, lieu de naissance et lieu de résidence, doivent être considérés avec recul sous peine d'entraîner de nombreux biais dans l'analyse des bases de données censitaires.

Le vide juridique en matière d'état-civil relatif aux personnes dans l'ex-territoire de l'Inini (en vigueur jusqu'en 1969) et d'un régime similaire au Surinam, se répercutent aujourd'hui sur la perte de sens du critère de nationalité du fait de l'exode rural fluvial.

L'état-civil n'est certes pas directement lié à la nationalité. Cependant, pour les effectifs des communautés de marrons originaires du bassin fluvial sans *acte de naissance*, la possession d'un certificat de nationalité reste imputable à un jugement positif de *déclaration de naissance* et donc de nationalité (droit du sol). La régularisation, autant dans le système français que surinamais, nécessite nombre de conditions qui ne sont remplies que dans des cas exceptionnels. L'obtention d'une carte de séjour ou de la nationalité suppose l'adhésion à des critères administratifs rigides auxquels cette sous-population statistique ne peut avoir accès : avoir un emploi déclaré, être présent sur le territoire depuis plus de dix ans, et évidemment être en situation régulière dans son pays d'origine. Chacun de ces éléments forme un cycle fermé : l'obtention d'un contrat de travail nécessite une carte de séjour, elle-même assujettie à un acte

de naissance. Dans une évaluation de la population selon la nationalité, les effectifs originaires de la rive française du fleuve - dans la plupart des cas sans titre de régularisation - sont enregistrés de la même manière que les effectifs de la rive surinamaïse du fleuve. Dans les deux cas, ces personnes sont comptabilisées comme étrangères par défaut.

La variable « lieu de naissance » dans l'approche de la population conduit à de nombreuses erreurs d'interprétation notamment dans la classification des catégories socio-professionnelles.

Les rapports avec le Surinam avant la guerre de 1986 constituent une donnée essentielle dans cette région. La rupture territoriale et démo-spatiale a conduit les habitants des communes frontalières et des communes de l'ouest à considérer la capitale du Surinam comme un modèle de développement se substituant à la préfecture du département. Sous l'impulsion de l'occupation américaine durant la seconde guerre mondiale, la colonie hollandaise, riche grâce à l'exploitation de la bauxite, intègre rapidement les nouvelles technologies dans le domaine de la santé et des infrastructures hospitalières. De fait, jusque dans les années 1980, les femmes du nord-ouest guyanais et des communes frontalières, compte-tenu de la vétusté de l'hôpital de Saint-Laurent, accouchent à Albina ou Paramaribo ; les enfants sont enregistrés dans la catégorie « nés au Surinam », introduisant un biais dans les bases statistiques portant sur le lieu de naissance de la population.

Une catégorisation des migrations par la variable « lieu de résidence » reste peu adaptée. Le semi-nomadisme, particularisme communautaire lié traditionnellement aux modes de pratique agraire, est renforcé, depuis les années 1980, par les échanges socio-culturels et socio-économiques permanents dans le territoire frontalier en extension. La situation de sous-emploi des deux pays favorisent une forte mobilité interne par la recherche perpétuelle d'opportunités de travail dans le système officiel ou dans l'économie informelle.

D'autres facteurs d'origine culturelle se greffent sur ce comportement économique. La polygamie, le système de parenté exogamique, matrilineaire et matrilocal ne permettent pas de réaliser des modèles d'estimations démographiques ou migratoires à partir d'hypothétiques lieux de résidences multiples à long terme et fonction de processus socio-économiques locaux d'adaptation aux systèmes nationaux en confrontation dans le territoire frontalier.

Ces facteurs se traduisent, pour l'individu, par une mobilité géographique, sans lieu véritable de sédentarisation résidentiel sur une période intercensitaire dans la totalité du territoire frontalier.

Ceci conduit à considérer le caractère de « réversibilité migratoire » (Domenach et Picouet, 1989 : 472) comme un des déterminants majeurs de caractérisation du territoire frontalier et comme une clef analytique d'approche méthodologique.

Le cas typologique de *flux à réversibilité renouvelée* (Ibid. : 477) permet de considérer la migration non pas à partir d'un lieu de résidence figé, mais d'intégrer l'ensemble des lieux de résidence au sein d'une *résidence-base*. Dans le cas du territoire étudié, on peut imaginer cette résidence-base comme l'ensemble des lieux des pratiques et de l'aire socio-familiales (lieu de résidence de la mère par exemple).

La définition des destinations pour la détermination des flux à réversibilité renouvelée seraient les lieux d'activités socio-économiques (opportunité de travail occasionnel dans le système officiel et informel, activité agricole). Ce concept est à rapprocher de celui d'espace de vie (Courgeau, 1988 : 16-20).

Deux formes de territorialités, mises en relation avec les deux types de résidences-bases, se juxtaposent ou se superposent selon les facteurs d'adaptation aux déphasages socio-économiques des systèmes nationaux et peuvent alors caractériser le territoire frontalier. La *territorialité sédentaire* (Piolle, 1991 : 335), se définit par l'occupation globale de l'espace géographique limitant le territoire, marquée par la force des liens socio-culturels et une socialité codifiée. La *territorialité nomade* (Ibid.) se définit par les réseaux et les activités collectives intrasociétales ou intersociétales¹³.

Essai d'identification du territoire frontalier : structure agraire et particularismes démographiques

La notion de territoire de la zone frontalière pose la problématique d'une méthode d'identification de l'espace géographique concerné par le processus de territorialisation. L'analyse du paysage agraire dans le milieu rural pourrait constituer une entrée méthodologique par l'espace pour l'analyse des particularismes démo-migratoires du territoire frontalier au-delà de la limite frontalière strictement administrative.

Pour les populations issues de communautés de marrons, la pratique d'une activité agricole de type défriche et brûlis à vocation d'autosubsistance ou de production commerciale reste, au plan géographique, le trait socio-culturel le plus important. La région nord-ouest, à partir de la commune d'Iracoubo, le moyen et bas Maroni (jusqu'à Gran-Santi), marquent l'aire de peuplement.

En effet, la croissance démographique observée durant la période 1982-1990 ne peut être dissociée de l'évolution des structures du paysage rural agraire et de la population agricole.

Les données statistiques extraites du Recensement Général Agricole de 1989 montrent que le nombre d'exploitations s'est accru de 246 % à St. Laurent et de 1 875 % à Apatou (Gachet *et al.*, 1990).

A cette croissance quantitative se juxtaposent des transformations qualitatives significatives indiquant des mutations structurelles dans l'espace rural du nord-ouest guyanais. De l'analyse des mêmes sources trois traits se dégagent :

- un rajeunissement de la population agricole¹⁴. En 1981, les exploitants de moins de 35 ans ne représentaient que 22,1 % du total, en 1989 cette catégorie est portée à 46,3 %. L'évolution est davantage marquée dans le nord-ouest avec 51,3 % ;
- une croissance massive des exploitations de type défriche-brûlis (abattis). A St. Laurent du Maroni, les exploitations de 2 à 5 ha représentent 11,9 % du total en 1981 et 36,5 % en 1989, celles de 5 à 10 ha couvrent 7,8 % du total contre 26,7 % du total en 1989. Dans la commune de Mana, ces dernières passent de 7,8 % en 1981 à 49,4 % en 1989 (Garganta, 1989) ;
- une transformations des systèmes de production. L'agriculture itinérante sur brûlis, qui a régressé jusqu'en 1986, est aujourd'hui largement majoritaire dans la région ouest. A St. Laurent et Apatou, sont concernées respectivement 79,9 % et 96,3 % des exploitations, soit 34,6 % et 96,3 % de la surface agricole utilisée.

Les notions de paysage, mais aussi d'espace et de territoire, renvoient à la fois à celles de représentations, des appropriations, mais aussi aux productions socio-culturelles et socio-

¹³ Cette conception est à rapprocher de celle d'Alain TARRIUS.

¹⁴ Cette catégorisation comprend le nombre d'exploitants et les effectifs familiaux vivant totalement ou partiellement de l'activité agricole.

économiques de l'espace et, partant, aux particularismes démographiques (développés dans les deux sections précédentes).

Considéré ainsi, le paysage est l'interface entre le support matériel et l'homme qui le perçoit, l'investit de sa subjectivité et l'utilise comme son intentionnalité propre (Rougerie et Beroutchachvili, 1991 : 139). L'articulation entre une société et son environnement, support physique de ses activités, se concrétise par l'intermédiaire d'un système de représentation de cet environnement. La vision de la société sur le paysage qu'elle génère se réalise aussi grâce à ce système de représentation. De fait, la valorisation de l'espace agricole se réalise en référence aux délimitations spatiales issues des représentations subjectives perçues, intégrées aux pratiques structurées de réversibilité migratoire à partir des résidences-bases socio-familiales et socio-économiques.

L'analyse géographique des structures et des évolutions du paysage permet théoriquement de « remonter » aux particularismes démographiques. Le territoire ainsi constitué peut donc s'inscrire dans un cadre spatial et son identification renvoie aux représentations spatiales d'une conception collective. Au plan géographique et démo-migratoire, territorialités sédentaire et nomade sont complémentaires et participent de concert au processus de territorialisation global et à la recomposition du territoire frontalier.

Cette méthodologie, reposant sur la maîtrise technique d'outils géomatiques, constitue un pont entre géographie et démographie.

Conclusion

Les déterminants historiques de la genèse du territoire frontalier et le mode de fonctionnement artificiel des mécanismes économiques rendent difficiles et particulièrement hasardeuses toutes indications prospectives touchant à la recomposition spatiale de cet espace et à l'évolution démographique.

Si le nombre des installations semblent s'infléchir, la réversibilité migratoire va croissante dans le territoire frontalier. Elle s'impose comme une capacité d'adaptation en utilisant, dans le cadre d'une économie informelle polymorphe, le différentiel de niveau de vie et des valeurs monétaires entre le Surinam et la Guyane française. Deux logiques se superposent de manière complémentaires (Toulemonde-Niaussat, 1993) : une logique locale et une logique nationale assimilée à une politique d'assistanat durable. La première contourne et se réapproprie les structures sociales et socio-économiques de la seconde : le détournement des prestations sociales vers des investissements productifs au Surinam est un exemple fréquemment rencontré, autant que le trafic transfrontalier (essence, produits alimentaires de consommation courante). Ce contexte local assimile le Surinam à un pays de production et le département à un pôle de consommation. Pourtant, si ce facteur socio-économique est majeur dans la structuration du territoire frontalier il reste difficilement appréhendable par des méthodes classiques d'investigations. Là encore, se pose un cas d'école méthodologique si l'on veut dépasser le cadre monographique strict et développer une analyse globale du territoire frontalier.

Au-delà des directions méthodologiques et de la difficulté d'approche de ce territoire frontalier, c'est, plus loin, sur le statut de Département d'outre-mer qu'il convient d'interroger : autant sur la relation de dépendance tutélaire qu'il a instauré que sur la rupture territoriale qu'il a consacré dans cette zone de l'Amérique de Sud.

BIBLIOGRAPHIE

- T. BELLARDIE, 1994, Les relations entre Français et Bonis en Guyane française. Processus de colonisation et dépendance à travers le problème frontalier du Maroni, 1836-1893, Université de Toulouse-Le Mirail, UFR d'Histoire, 148 p.
- S. BOURGAREL, 1994, Santé et géographie en Guyane française, L'Harmattan, Paris, 237 p.
- R. BRUNET, R. FERRAS, H. THERY, 1997 (3ème édition), *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Dynamiques du Territoire, GIP Reclus/La Documentation Française, Montpellier/Paris, 518 p.
- L. CRETE, La traite des nègres sous l'Ancien Régime, Perrin, Paris, 331 p.
- C. CUEUGNIET, « La population des DOM en 1990 », novembre 1991, in *Économie et Statistique*, n°248, INSEE/INED, Paris, pp. 3-18.
- D. COURGEAU, 1988, Méthodes de mesure de la mobilité spatiale. Migrations internes, mobilité temporaire, navettes, Institut National des Études Démographiques, Paris, 301 p.
- H. DOMENACH et M. PICOUET, 1987, « Le caractère de réversibilité dans l'étude de la migration », in *Population*, n° 3, INED, Paris, pp. 469-484.
- H. DOMENACH et M. PICOUET, 1988, *Dynamique de la population et migration en Guyane*, La nature et l'homme, éd. Centre ORSTOM de Cayenne, Cayenne, 48 p.
- J.P. GACHET, E. GARGANTA, M. TOULEMONDE, 1990, « La Guyane française : une mini frontière amazonienne. Mouvements migratoires et transformation des systèmes de production agricole », in *actes Colloque international Agricultures et paysanneries en Amérique latine. Mutations et recompositions*, Toulouse, Éditions ORSTOM, pp. 188-189.
- E. GARGANTA, 1989, *Système agraire et dynamiques agricoles à Mana (Guyane)*, Mémoire de Magistère Développement Agricole Caraïbe, Université Antilles-Guyane, 161 p.
- C. GORGEON, 1985, *Gestion urbanistique d'une immigration. Le cas de l'Île de Cayenne*, thèse de doctorat, Université de Droit, d'Économie et des Sciences d'Aix-Marseille III / Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence/CREACC, Aix-en-Provence, 401 p.
- A. HENRY, 1950, *La Guyane française, son histoire, 1604-1946*, éd. P. Laporte, Cayenne, 260 p.
- M. J. JOLIVET, 1989, « Introduction à la question des ethnies et des frontières en Guyane Française », in M. J. Jolivet (dir.), 1989, *Question d'identités comparées*, ORSTOM, Paris, pp. 117-132.
- C. NOUAÏLE et F. PIANTONI, 1995, *L'impact économique de l'immigration surinamaise dans le nord-ouest guyanais*, Institut d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille III, Laboratoire Population Environnement (ORSTOM / Université de Provence), Aix-en-Provence, 212 p.
- F. PIANTONI, 1997, *Principaux résultats du recensement de la population dans le milieu rural des communes de Saint-Laurent du Maroni et Mana*, rapport remis et soutenu à la préfecture de Guyane, inédit, Cayenne, 8 p.
- X. PIOLLE, 1991, « Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité ? », *L'espace géographique*, n°4, Paris, pp. 349-358.
- G. ROUGERIE et N. BEROUTCHACHVILLI, 1991, *Géosystèmes et méthodes*, Armand Colin, 302 p.
- E. STÉPHENSON, « Notes sur l'économie du Surinam », *Équinoxe*, n°19, Paris, pp. 50-60.
- M. TOULEMONDE-NIAUSSAT, 1993, *Anthropologie des dynamiques interculturelles et de développement dans la région frontalière du Bas-Maroni (Guyane française)*, thèse de doctorat d'Anthropologie des dynamiques interculturelles, Université de Tours, Tours, 276 p.